

VALLON INFO

SPECIAL « EPIDEMIE CORONAVIRUS COVID-19 »

Vallonaises, Vallonnais,

La crise sanitaire liée au virus COVID-19 bouleverse chaque jour les habitudes, la vie, le travail et les projets de chacun d'entre nous. Notre système économique, social et institutionnel doit rapidement s'adapter à une situation totalement inédite et c'est aussi le cas pour notre municipalité.

A travers ce bulletin spécial, nous souhaitons vous tenir informés de la situation sur notre village, ainsi que des dispositions prises dans le cadre de notre vie quotidienne qui est affectée par de nombreux changements. Notre objectif est de vous informer, mais aussi de vous présenter ci-après l'ensemble des mesures pouvant être utiles à chacun.

Suite aux directives gouvernementales, l'installation des nouveaux conseils municipaux et l'élection du maire et des adjoints est reportée à une date ultérieure, vraisemblablement de plusieurs mois.

En conséquence, le Maire, Pierre Peschier et son équipe municipale en place, continuent de gérer la crise en cours et d'assurer dans l'immédiat les sujets les plus urgents.

Il en est de même pour les syndicats intercommunaux et la communauté de communes où ce sont les élus déjà en fonction qui continuent d'assumer les responsabilités, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nous comptons sur vous tous pour avoir une attitude responsable en respectant à la lettre les consignes sanitaires primordiales afin que le cours de nos vies puisse revenir à la normale le plus vite possible.

Restons mobilisés ! Comptant sur l'engagement de chacun d'entre vous.

Pierre PESCHIER

QUELLES SONT LES MESURES MISES EN PLACE SUR LA COMMUNE ?

* Fermeture des bâtiments communaux et des salles de réunions (bibliothèque, écoles, salle des sports, locaux associatifs, etc...), du jardin public et des aires de jeux type city-stade, des voies cyclistes et pédestres, des voies vertes, des sentiers de randonnée, des zones de loisirs et d'escalade, des berges des cours d'eau et les activités nautiques ;

* Fermeture de la Mairie avec maintien d'une permanence téléphonique pour les urgences (aide aux administrés, actes d'état-civil, etc...) et éventuellement accueil sur rendez-vous en cas de besoin vital (en respectant toutes les mesures de sécurité sanitaire) ;

* Distribution des leçons et devoirs dans les boîtes aux lettres des familles qui n'ont pas internet et/ou pas d'imprimante ;

* Report des permanences pour la distribution des plaques de numérotation de rues ;

* Maintien de la distribution de la Banque Alimentaire en renforçant les mesures d'hygiène ;

* Mobilisation des élu(e)s et bénévoles du CCAS pour prendre en charge les personnes sensibles et/ou en détresse ;

* Renforcement des contrôles concernant les autorisations de déplacement dérogatoire pour faire respecter le confinement ;

* Limitation des cérémonies religieuses habituellement ouvertes au public à 20 personnes. Report des mariages.

D'autres mesures pourront être instaurées en fonction des directives de l'Etat. Suivez toute l'actualité sur la page Facebook et le site internet de la Mairie.

ETAT DES LIEUX DES MALADES À VALLON PONT D'ARC :

Une dizaine de cas
potentiels répertoriés.

La commune suit de très près
l'évolution du virus au sein de
sa population.

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE VALLON VOUS INFORMENT

INFORMATIONS

Coronavirus (COVID-19)
21 mars 2020



Le cabinet médical reçoit sur RDV uniquement.

Merci de **ne pas vous y présenter sans avoir téléphoné au préalable.**

Si vous disposez d'un outil adapté (ordinateur, tablette, smartphone), vous pouvez demander une téléconsultation.

Plateforme téléphonique d'information
0800 130 000 (Appel gratuit)
Cabinet médical de Vallon Pont d'Arc
04 75 88 18 18

RENOUVELLEMENT D'ORDONNANCE

Exceptionnellement et jusqu'au 31 mai DIRECTEMENT À LA PHARMACIE

#RESTEZ CHEZVOUS



Si absence de symptôme

- Restez chez vous
- Appliquez les "gestes barrière"
- Ne sortez qu'en cas de nécessité (attestation)
- Si vous vivez avec un cas COVID-19 : surveillez votre température 2 fois par jour



Si symptômes (toux, fièvre)

- Appelez votre médecin (téléconsultation si possible)
- Restez chez vous et isolez-vous
- Si vous avez du mal à respirer et/ou avez fait un malaise : appelez le 15

Si vous avez des masques chirurgicaux/FFP2 ou des surblouses à usage unique pensez à vos soignants

(médecins, infirmiers, pompiers, ambulanciers, ...)

©PESCHIER MARTIN B., 2020. Tous droits réservés.

ATTENTION

Si vous êtes «porteur» du COVID-19 (confirmé ou potentiel),

ne sortez pas même pour faire vos courses !!

Demandez de l'aide à votre entourage sans entrer en contact avec eux.

CONSIGNES AUX PATIENTS À DOMICILE PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES D'INFECTION AU COVID-19

20 mars 2020



Surveillez votre température 2 fois par jour

Si vous constatez une aggravation (difficultés à respirer, confusion, malaise...), contactez votre médecin traitant et s'il n'est pas disponible, contactez le 15



Confinement à votre domicile dans une pièce dédiée

- Aérer 3 fois par jour minimum
- Si plusieurs WC au domicile, en dédié un pour le patient. Sinon, nettoyage avec eau de javel ou désinfectant à chaque passage.
- Respecter une distance de sécurité de 2 mètres sans contact direct avec une attention particulière aux personnes fragiles.



Lavage au savon 4 à 6 fois par jour et solution hydro-alcoolique de façon rigoureuse

surtout avant de porter les mains au visage.



Désinfection régulière de toutes les surfaces et sols du domicile

Penser aux smartphones, poignées de portes...

Pour le **nettoyage des sols** :

- Ne pas utiliser d'aspirateur (diffuse des aérosols)
- Nettoyer avec un produit détergent puis désinfecter avec de l'eau de javel.



Lavage du linge à réaliser par le patient lui-même, dans la mesure du possible.

- Ne pas secouer les draps et le linge
- Transporter directement dans la machine sans déposer intermédiaire dans le domicile
- Laver le linge de lit à 60° minimum

©PESCHIER MARTIN B., 2020. Tous droits réservés.

Afin de faciliter le travail des soignants, la Mairie a réservé des places de stationnement devant le cabinet médical pour que les patients puissent rester dans leur véhicule, en attendant qu'on vienne les chercher pour leur consultation et ainsi, limiter les contacts. Ces places sont identifiables par les barrières et les pastilles rouges. Merci de respecter ces emplacements et de ne pas les utiliser inutilement.



RÉSERVE CIVIQUE, UN OUTIL POUR L'EXPRESSION DES SOLIDARITÉS

Les élus, qui sont les premiers des citoyens engagés, sont aujourd'hui à la manœuvre, avec tous les citoyens, les associations et les entreprises qui souhaitent apporter de l'aide dans ces temps difficiles. En effet, de nombreux défis nécessitent aujourd'hui une mobilisation citoyenne, compatible avec les exigences du confinement.

Aujourd'hui, le gouvernement lance la **Réserve civique**.

Un outil qui permettra d'une part de recenser et de faire connaître les besoins des associations et des collectivités en bénévoles et permettra aussi, à compter de la semaine prochaine, à tout citoyen engagé de se faire connaître pour apporter son aide.

Rendez-vous sur le site internet dédié pour plus d'informations : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

RAPPEL DES BONS GESTES

Le mode de transmission du coronavirus

Il se transmet d'homme à homme soit :

* **Directement** par voie aérienne par les gouttelettes de salive et postillons que l'on émet en toussant et en éternuant.

* **Indirectement** lors de contacts rapprochés avec des surfaces fraîchement contaminées par ces sécrétions (les mains, les poignées de portes, tout type de matériaux et matériel, ...).

Les mesures d'hygiène pour limiter la propagation



- En grandes et moyennes surfaces :

* Régulation destinée à contenir le nombre de clients à l'intérieur ou à l'entrée des magasins,

* Respecter la distance d'au moins 1 m entre chaque client,

* Désinfecter chariots, paniers, matériel en contact avec des personnes.

- Sur les marchés :

* Mettre de la distance entre les étalages et les clients,

* Ne pas laisser les clients manipuler les produits et les servir avec des gants.

- Dans tous les cas :

Prévoir des temps de pause réguliers pour se laver les mains, disposer de gants et de masques de protection, et avoir à disposition des solutions hydroalcooliques en nombre suffisant.

Le pain ne doit pas être présenté sur un étal sans protection, les fruits et légumes ne doivent pas être manipulés par les clients. Éviter le contact avec les billets et pièces de monnaie ainsi que les cartes bancaires et les téléphones portables.

Ces exemples de mesures de prévention concernent à la fois les clients et les responsables de commerces alimentaires. A chacun d'identifier les situations à risques et de mettre en place des mesures adaptées aux dangers afin des les supprimer ou les diminuer.

A SAVOIR

Le coronavirus peut rester 3 heures en suspension dans l'air, 24 heures sur le papier et jusqu'à 3 jours sur une bouteille en plastique ou sur une poignée de porte. Les produits nettoyants et désinfectants (détergent + eau de javel ou alcool) couramment utilisés sont efficaces contre le coronavirus.

CEUX QUI RESTENT MOBILISÉS !

Outre les agents municipaux qui assurent la continuité du service public au quotidien en étant soit sur le terrain, soit en télétravail, nous pouvons compter sur un certain nombre d'acteurs toujours mobilisés pour la population :

* les médecins, infirmier(e)s et tout le personnel hospitalier/médical,

* la pharmacie,

* les gendarmes,

* les pompiers,

* les services funéraires,

* le service de distribution du courrier à la Poste (guichets fermés),

* les commerces d'alimentation et les supermarchés ainsi que les détails de fruits et légumes, les magasins de surgelé, les poissonniers/bouchers/pâtisseries/boulangers/opticiens/...

* les banques et assurances (sur rendez-vous),

* les différents collecteurs des bacs de tri,

* les stations essence, garages mécaniques et fournisseurs pour exploitations agricoles,

* les magasins de presse et les tabacs.

UN GRAND MERCI !!!

Cette épidémie et le confinement devenu nécessaire pour endiguer la propagation du virus COVID-19 n'est agréable pour personne.

Nous ne perdons pas de vue que des personnes se mobilisent au quotidien pour assurer des missions diverses et variées mais indispensables.

Nous voulions donc remercier de tout coeur :

* les agents municipaux mobilisés pour assurer la continuité du service public ;

* les services de secours et de sécurité ;

* l'ensemble du corps médical ;

* les bénévoles.

Merci

INFORMATIONS UTILES

En cette période de confinement, les sorties sont réglementées et autorisées dans des cas très stricts. Chaque déplacement doit être justifié par une **«attestation de déplacement dérogatoire»** (cette attestation peut être écrite à la main) et dans le cas de déplacements dans le cadre du travail, accompagné d'un **«justificatif de déplacement professionnel»**. Sans ces documents, vous encourez une amende élevée en cas de contrôle.

Le marché hebdomadaire du jeudi matin a été ANNULÉ jusqu'à nouvel ordre.

Le plan de circulation qui devait être modifié fin mars restera dans sa configuration actuelle jusqu'à nouvel ordre. Vu le nombre très faible de véhicules en raison du confinement et afin d'éviter de mettre en danger inutilement les agents du service technique en charge de la mise en place de la signalisation routière.

Vous avez besoin d'aide ou vous connaissez dans votre entourage des personnes sensibles et/ou isolées, n'hésitez pas à contacter la Mairie de Vallon Pont d'Arc au 04.75.88.02.06, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h pour nous en informer. Nous étudierons au cas par cas les mesures qui devront être mises en place.

STOP AUX INCIVILITÉS

En cette période de crise sanitaire, le maintien de la salubrité publique est primordiale. Si cette mission est indispensable tout le long de l'année, elle l'est encore plus en ce moment. 4 agents des services techniques procèdent chaque jour au nettoyage et à la désinfection des rues et des points de collectes (entres autres). Un véhicule acquit récemment permet cette opération dans de bonnes conditions.



Malheureusement, nous constatons encore aujourd'hui trop d'incivilités et de manque de respect.



Des personnes jettent leurs poubelles au mauvais endroit, au sol, à côté des bacs prévus à cet effet ou au pied d'un arbre.

Cette situation est inacceptable en temps normal mais dans le contexte actuel, c'est faire preuve d'une totale irresponsabilité !!!

Les agents municipaux se mettent en «danger» à chaque fois qu'ils doivent ramasser ce qui traîne. Ils ne doivent pas subir l'inconscience de certains.

Des contraventions ont été mises ces derniers jours. Si chacun y met du sien nous pourrons sortir de cette crise plus rapidement et reprendre le cours de nos vies.

DE NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Nous appelons TOUS les citoyens, particuliers et professionnels, à respecter scrupuleusement les consignes suivantes pendant la période de confinement :

* Respectez les consignes de tri en vigueur, en particulier celle-ci : les mouchoirs, gants et lingettes à usage unique vont dans un sac poubelle fermé, destiné aux conteneurs gris, et en aucun cas dans les emballages.

* Si vous êtes malades du COVID-19, mettez tous les déchets ET emballages avec lesquels vous avez été en contact dans un sac fermé, puis attendez 24h avant de le jeter en prenant soin de mettre ce premier sac dans un second sac poubelle fermé .

* Respectez les règles strictes d'hygiène (lavage des mains avant et après tout dépôt dans un conteneur, etc...) ;

* Gardez chez vous vos encombrants, déchets verts et autres rebus destinés à la déchetterie, car les déchetteries sont fermées, y compris pour les services communaux et intercommunaux. Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler ses déchets.

NUMÉROS UTILES

Voici une liste des numéros utiles :

* **SAMU** (en cas de difficultés respiratoires et signes d'étouffement) > composez le 15 ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre.

* **Cabinet médical** > 04.75.88.18.18

* **Pharmacie du Pont d'Arc** > 04.75.88.05.32

17 POLICE	15 SAMU	18 POMPIERS
114 SOURDS ET MALENTENDANTS	URGENCE 5 NUMEROS 24H/24H	112 PARTOUT EN EUROPE